



COMMUNE DE BRAINE-LE-CHÂTEAU

ASSEMBLÉE DU CONSEIL COMMUNAL

Article L1122-17 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation :

"Le conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour".

Madame, Monsieur _____

est invité(e) à assister à la séance du Conseil communal qui aura lieu à Braine-le-Château, rue de la Libération, 9 (Maison communale) le **mercredi 11 septembre 2024** à 20 h 00'.

Braine-le-Château, le 2 septembre 2024.

Par le Collège,

La Directrice générale f.f.,

A. THIRION



Le Bourgmestre,

N. TAMIGNIAU

À L'ATTENTION PARTICULIÈRE DU PUBLIC !

Conformément aux dispositions de l'article L3221-5 du Code précité, entrées en vigueur pour notre commune le 1^{er} octobre 2023,

« Les projets de délibérations [...] ainsi que, le cas échéant, les notes de synthèse explicative [...] concernant les points inscrits à l'ordre du jour de la séance publique du conseil communal sont portés à la connaissance du public par voie de publication sur le site internet de la commune ou sur tout autre site internet en capacité de prévoir la publication au plus tard dans les cinq jours francs avant celui de la réunion »

les projets de délibérations et les documents associés sont consultables via <https://drive.google.com/drive/folders/1mZHiRPIkDDG8Oakx3eZ2REwbnMn6CLdU>

SÉANCE PUBLIQUE

1. Décisions de l'autorité de tutelle compétente relatives à différents actes du Conseil communal : communication.
2. Règlement communal complémentaire au *Règlement général de police de la circulation routière* modifié par le Conseil communal le 24 juin 2020 (fermeture de la rue Saint-Véron). Requête en annulation introduite le 13 novembre 2020 auprès du Conseil d'État par la Ville de Tubize contre la délibération du Conseil communal et contre son approbation tacite par l'autorité régionale. Arrêt n° 260.274 rendu le 26 juin 2024 par la Haute juridiction administrative (XIII^e chambre) : communication.
3. Règlement communal complémentaire au *Règlement général de police de la circulation routière*. Modifications et inscription de nouvelles mesures : décision.
4. Doléances de Madame S[...]C[...] dans le contexte des travaux d'amélioration de l'Avenue Reine Astrid et de la Place de Noucelles à Wauthier-Braine (lettre datée du 24 juin 2024 et reçue le 4 juillet 2024) : communication.

tsvp!

5. Finances communales. Procès-verbal de vérification de la caisse du Directeur financier suivant situation relevée au 4 juillet 2024 : communication.
6. Finances communales. Cahier spécial des charges lié au prêt garanti du Fonds de Garantie des Bâtiments scolaires dans le cadre de la démolition et la reconstruction de l'école communale de Wauthier-Braine : approbation.
7. Fabrique d'église de la paroisse Notre-Dame du Bon Conseil (Nouvelles). Modification budgétaire n°1 pour l'exercice 2024 : décision.
8. Fabrique d'église de la paroisse Notre-Dame du Bon Conseil (Nouvelles). Budget pour l'exercice 2025 : décision.
9. Église réformée de l'Alliance (Braine-l'Alleud). Budget pour l'exercice 2025 : avis.
10. Église protestante évangélique (Braine-l'Alleud). Budget pour l'exercice 2025 : avis.
11. Fabrique d'église de la paroisse Saint-Remy (Braine-le-Château) : Budget pour l'exercice 2025 devenu pleinement exécutoire par dépassement du délai de tutelle : communication.
12. Personnel communal (excepté le secteur de l'enseignement). Délégation du pouvoir de nommer et licencier les agents, accordée au Collège communal par délibération du 3 décembre 2018. Adaptation – avec effet au 1^{er} juillet 2024 – sur base du Décret du 14 mars 2024 *modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en ce qui concerne la fonction publique locale* : décision.
13. Redynamisation du *Parc d'Activités Économiques de la Vallée du Hain*. Réfection de la voirie et création d'une piste cyclo-piétonne (sur le territoire des communes de Braine-le-Château et de Braine-l'Alleud). Proposition de l'intercommunale *in BW* pour un projet subventionné par la Wallonie : accord de principe.
14. Acquisition d'un nouveau camion porte-conteneurs [en remplacement d'un véhicule usagé], compatible avec les conteneurs et la grue à grappin du service communal des travaux et de la voirie : choix du mode de passation et fixation des conditions d'un marché de fournitures.
15. Service communal des travaux. Acquisition d'un camion léger de type pick-up avec plateau basculant [en remplacement d'un véhicule usagé] : choix du mode de passation et fixation des conditions d'un marché de fournitures.
16. Exercice de la tutelle spéciale d'approbation sur le C.P.A.S. – Délibération du Conseil de l'action sociale du 18 juin 2024 intitulée « *Statut pécuniaire : Modification des articles 51 et 52 relatifs aux travaux dangereux, insalubres ou incommodes et adoption d'un règlement spécifique relatif aux travaux dangereux, insalubres ou incommodes* » : approbation.
17. Centre Public d'Action Sociale. Budget pour l'exercice 2024 - Première modification (services ordinaire et extraordinaire) : approbation.
18. Patrimoine immobilier. Réalisation de la stratégie immobilière globale pour le bâti communal, en ce compris les audits. Choix du mode de passation et fixation des conditions d'un marché de services : décision.
19. Patrimoine communal. Bâtiment de l'ancienne gare de Braine-le-Château, Place de la Station 4. Mise à disposition d'un local au profit du *Réseau Intersectoriel de Santé Mentale Archipel* : décision. Convention : approbation.
20. École communale. Projet de démolition/reconstruction des bâtiments scolaires de l'implantation des Coccinelles, rue des Écoles 1A à Wauthier-Braine. Protocole d'accord de suivi archéologique entre la Région wallonne [AWaP] et la commune : approbation.
21. Voirie communale. *Plan d'investissement communal* (« P.I.C. ») et « P.I.M.A.C.I. » (*Plan d'Investissement 'Mobilité active communal et intermodalité'*) établis pour 2022-2024. Projet n° 1 - Travaux d'amélioration de la rue Courte de la Station à Braine-le-Château. Convention de subventionnement forfaitaire des travaux d'aménagements d'un arrêt de bus TEC : approbation.
22. Voirie communale. *Plan d'investissement communal* (« P.I.C. ») et « P.I.M.A.C.I. » (*Plan d'Investissement 'Mobilité active communal et intermodalité'*) établis pour 2022-2024. Projet n° 1 - Travaux d'amélioration de la rue Courte de la Station à Braine-le-Château. Dossier du projet modifié sur base des remarques du "pouvoir subsidiant" : approbation.
23. Voirie communale. *Plan d'investissement communal* (« P.I.C. ») et « P.I.M.A.C.I. » (*Plan d'Investissement 'Mobilité active communal et intermodalité'*) établis pour 2022-2024. Projet n° 2 - Travaux d'amélioration de la rue Idès Vanschepdael (-pie) à Braine-le-Château. Dossier du projet modifié sur base des remarques du "pouvoir subsidiant" : approbation.
24. Voirie communale. *Plan d'investissement communal* (« P.I.C. ») et « P.I.M.A.C.I. » (*Plan d'Investissement 'Mobilité active communal et intermodalité'*) établis pour 2022-2024. Projet n° 3 - Travaux d'amélioration de la rue aux Racines (-partie) à Braine-le-Château. Dossier du projet modifié sur base des remarques du "pouvoir subsidiant" : approbation.

25. Mise en place d'un puits de pompage d'eau afin d'alimenter le système d'arrosage du terrain de football communal (stade Bernard Samain), rue de Tubize, 52 à Braine-le-Château et de couvrir les besoins du service communal des travaux. Dossier de la demande du second permis d'environnement de classe 2 (exploitation) : approbation.
26. École communale. Organisation des surveillances du temps de midi dans les trois implantations. Convention avec l'intercommunale Sociale du Brabant Wallon (I.S.B.W.) pour la période du 26 août au 31 décembre 2024.
27. École communale. Charge d'institutrice maternelle non subventionnée (13/26 de durée limitée) : décision.
28. École communale. Charge d'institutrice primaire non subventionnée (8/24 de durée limitée) : décision.
29. Redevance fixant la tarification des prestations liées à l'organisation et à l'encadrement des cours de natation pour les élèves des écoles communales durant l'année scolaire 2024-2025 : décision.

HUIS CLOS

30. Désignation de membres du personnel par le Collège communal, sur base de la délégation accordée à cet effet par le Conseil communal. Période du 1^{er} juillet au 31 août 2024 : communication.
 - 30.1. Désignation d'un coordinateur culturel (H/F/X) dans un contrat à durée déterminée à mi-temps ;
 - 30.2. Désignation d'un employé d'administration (H/F/X) dans un contrat à durée déterminée à 3/10^e temps ;
 - 30.3. Maintien en service d'un.e coordinateur/trice (H/F/X) du *Plan d'Action pour l'Énergie durable et le Climat* (PAEDC) dans un contrat à durée indéterminée à temps plein ;
 - 30.4. Désignation d'un.e ouvrier dans un contrat à durée indéterminée à temps plein.

Personnel enseignant

Subventionné

31. Mise en disponibilité pour raison médicale d'une institutrice maternelle.
32. Détachement partiel (2/24) d'une enseignante nommée à titre définitif (dans une charge comportant 14/24) pour exercer une fonction dans l'enseignement auprès d'un autre Pouvoir organisateur (École Notre Dame de Lourdes à Jette) : décision.
33. Octroi d'un congé (pour 2/24 de morale) à une enseignante nommée à titre définitif, afin d'exercer une autre fonction (maître d'éducation physique) au sein même de l'école communale : décision.

Ratification de désignations à titre temporaire sur décisions du Collège communal

34. Institutrice maternelle dans une charge d'enseignement non vacante (26/26) en remplacement d'une institutrice maternelle nommée à l'implantation de Braine-le-Château.
35. Institutrice maternelle dans un emploi non vacant (26/26) à l'implantation de Braine-le-Château.
36. Institutrice maternelle dans un emploi non vacant à l'implantation de Braine-le-Château (mi-temps).
37. Institutrice maternelle dans une charge d'enseignement subventionnée non vacante (13/26) à l'implantation de Braine-le-Château.
38. Institutrice maternelle dans une charge d'enseignement subventionnée non vacante (13/26) à l'implantation de Braine-le-Château.
39. Deux institutrices maternelles en remplacement d'une titulaire de classe.
40. Instituteur(trice) primaire en remplacement d'une enseignante nommée à titre définitif dans une charge de 12/24 ainsi que dans un mi-temps vacant.
41. Instituteur primaire dans un emploi vacant (temps plein).
42. Instituteur primaire dans un emploi non vacant (temps plein) à titre temporaire à l'implantation des « Coccinelles ».
43. Institutrice primaire dans une charge d'enseignement non vacante (12/24) à durée déterminée.

44. Institutrice primaire, dans un emploi non vacant, sous contrat A.P.E. pour un temps plein (deux mi-temps accordés par dépêche de la Ministre de l'Éducation), du 26 août 2024 au 4 juillet 2025 en remplacement d'une institutrice, détachée auprès du C.E.C.P.
45. Institutrice primaire dans une charge d'enseignement subventionnée (4/24) à l'implantation de Braine-le-Château.
46. Détachement à l'école communale de Braine-le-Château d'une enseignante nommée auprès d'un autre pouvoir organisateur communal, dans une charge d'enseignement vacante comportant 20/24 en qualité de maître de philosophie et de citoyenneté.
47. Maître spécial de seconde langue dans plusieurs fractions de charges subventionnées (8/24 vacantes + 2/24 non vacantes).
48. Enseignante qui s'est portée candidate pour assumer les missions collectives (SEE = services à l'école et aux élèves) à hauteur de 7/24 en tout.

Non subventionné

49. École communale. Désignation d'un(e) instituteur(trice) maternelle dans une fraction de charge non subventionnée égale à 13/26 : décision.
50. École communale. Désignation d'un(e) instituteur(trice) primaire dans une fraction de charge non subventionnée égale à 12/24 : décision.
51. École communale. Désignation d'un(e) instituteur(trice) primaire dans une fraction de charge non subventionnée égale à 20/24 : décision.
52. Désignation à titre temporaire d'une enseignante dans une fraction de charge non subventionnée égale à 14/24 en qualité de maître spécial de néerlandais.
